



## Projet de Loi de Finances 2022

### **+ 1,7 Md€ : « Considérable, historique et nécessaire », mais pour qui ?**

*Le 4 octobre, la Ministre des Armées a présenté aux organisations syndicales le Projet de Loi de Finances 2022. Avec 40,9 Md€ (hors pensions et anciens combattants), en augmentation de 1,7 Md€, ce budget qualifié par la Ministre de « considérable, historique et nécessaire » suit la trajectoire de ressources de la Loi de Programmation Militaire pour la quatrième année consécutive. Un budget qui n'est plus indexé sur un pourcentage du PIB, ce qui démontre « l'erreur » de suivre aveuglément les directives de l'Otan plutôt que de se baser sur les réels besoins des armées. Une présentation générale donc à laquelle fera suite les mesures catégorielles le 13 octobre. Au vu des premiers éléments apportés, les personnels civils risquent fortement d'être à nouveau les grands oubliés de ce budget.*

Dans les points clés de la mission Défense, 36 Md€ de commandes militaires, 26.000 recrutements dont 4.200 civils, 450 créations de postes sont annoncés notamment dans les domaines de la cyberdéfense et du renseignement.

Le nombre de civils est en augmentation de 1000 postes, (Cat. A +500; Cat. B +1.000 Cat. C sans évolution, Ouvriers de l'État -500). La réunion du 13 octobre déclinera la nature des emplois.

La déflation des effectifs d'ouvriers d'état se poursuit. Seul 300 recrutements sont programmés, qui seront loin de compenser l'ensemble des départs. L'acharnement du Ministère des Armées et des Finances mais aussi la Cour des Comptes à vouloir se débarrasser rapidement de ces personnels pourtant indispensables au bon fonctionnement des forces est intolérable et inacceptable.

170 millions d'euros concerne la *fidélisation des talents* par des mesures salariales en faveur des militaires et civils. Le seul moyen présenté dans le budget pour fidéliser les personnels civils est la participation à hauteur de 50 millions d'euros à la protection sociale complémentaire. Comme l'a rappelé la CGT, l'attrait et la fidélisation du personnel civil est indissociable du montant des rémunérations. Aucune réponse sur l'augmentation générale des salaires, aucune réponse sur l'augmentation des indemnités de résidence comme sur la suppression des abattements de zone. Pas sûr que les personnels se satisfassent de la - très - partielle prise en compte de leur protection sociale pour assurer leur pouvoir d'achat.

Dans son intervention la Ministre réaffirme sa détermination à garantir l'exécution rapide et effective de la LPM sur le terrain, déclinée en quatre priorités :

- Le crédit à l'innovation : 1 Md€

## + 1,7 Md€ : « Considérable, historique et nécessaire », Mais pour qui ?

- Les conditions de vie des personnels avec le plan famille et pour 2022 un contrat d'externalisation sur 35 ans de rénovation et construction des logements du Ministère avec 43.000 nouveaux logements.
- Concernant l'apprentissage, avec 2.200 apprentis en 2022 contre 2.035 en 2020 la ministre se satisfait de la politique Minarm envers les jeunes. Mme Parly a cru bon ajouter « S'agissant de l'embauche de nos apprentis, maintenant il nous faut transformer l'essai, cela devient la priorité » A voir...
- Sur les mesures catégorielles, 10,7 millions d'€ seront octroyés pour la revalorisation des contractuels, 2,9 millions d'€ de nouvelles mesures catégorielles et 4,7 millions d'€ pour la prime de rendement des ouvriers de l'État. La refonte des catégories C et la reprise d'ancienneté pour 9,4 millions d'€, 5,2 millions pour le Ségur de la santé, avec notamment un complément de traitement indiciaires et requalifications d'aides soignants de C en B.

Également dans les priorités de la Ministre, l'amélioration de la qualité de vie au travail - QVT, mission confiée au nouveau DRHMD : « Travailler à plus d'efficacité collective ». Reste à voir comment et avec quels moyens.

La CGT est également intervenue sur la question ICT/TCT et des Ouvriers de l'État attaqués par M. Moscovici, premier président de la Cour des Comptes, qui semble bien éloigné de la réalité du terrain. Concernant le SSA, il y a un besoin de réinvestir alors que le budget est le même depuis 3 ans, comme si la crise sanitaire n'existait pas.

A aucun moment la pandémie ne transparait dans ce budget, alors qu'il y a un réel besoin de renforcer les effectifs et les moyens.

La CGT attend le détail des mesures catégorielles sans en attendre des miracles au vu des éléments présentés. Les salaires et le pouvoir d'achat, les déroulements de carrières comme les emplois en quantité mais également en qualité sont pour la CGT des sujets dont ce budget, le dernier de Mme Parly, n'apporte pas de réponses.

L'intervention directe des personnels reste indispensable pour inverser la donne.

Montreuil le 5 octobre 2021

